

REGLEMENTS PARTICULIERS

DE L'UTILISATION

DES SALLES ET EQUIPEMENTS DU CENTRE VAUNAVAL

OBERVATIONS GENERALES

Les locations peuvent être envisagées en fonction des prestations demandées par l'utilisateur. Rentreront alors en compte :

- a) les besoins de l'utilisateur au niveau des locaux
- b) les aménagements demandés
- c) la durée de ces aménagements (coordination des horaires)

LES SALLES

- a) version séminaires
- b) version hébergement
- c) version fêtes et banquets
- d) version stages sportifs

Il est formellement interdit de fumer dans les bâtiments.

Les utilisateurs devront procéder à un ramassage des papiers ou tous autres objets si nécessaire et utiliser les cendriers muraux mis à leur disposition.

La mise à disposition des locaux aura lieu :

Le matin à partir de 9 heures pour une manifestation le midi ou l'après midi.

L'après midi à partir de 14 heures pour une manifestation le soir.

Les utilisateurs devront procéder eux-mêmes à la mise en place de leur matériel en se conformant au règlement général et sous la surveillance du responsable du centre Vaunaval. Ils utiliseront, si besoin des tables pliantes et des chaises supplémentaires.

Sitôt la fin de la manifestation et quelle que soit l'heure, ils **devront ranger** l'ensemble du mobilier après l'avoir nettoyé et rendu dans l'état initial.

Ils devront nettoyer le sol (ramassage des papiers et tous autres objets, balayer très proprement).

Laisser le bar et les dépendances de celui-ci parfaitement propres.

Toute négligence en la matière, au moment des états des lieux entraînera une facturation du temps passé pour remise en état (voir tarifs options).

Il sera possible au moment de la signature de la convention de demander que le nettoyage soit effectué par le personnel du site (voir tarifs options). La facturation sera faite suivant le tarif en vigueur le jour de la signature.

L'état des lieux, après la manifestation portera sur la propreté, les dégradations des locaux, des abords et des matériels.

Les toilettes devront être laissées dans un état irréprochable.

CUISINE et MATERIEL, VAISSELLE

Il s'agit d'un local et d'un matériel spécifique. En conséquence la Ville se réserve le droit d'exiger des compétences en fonction du matériel utilisé (hygiène).

Les locaux et le matériel devront être laissés dans l'état où ils ont été pris. Le forfait ménage appliqué est celui affiché sur les tarifs de Vaunaval.

ANIMAUX

Les animaux devront être tenus en laisse et leurs déjections ramassées.

HEBERGEMENT AUTRE QUE CELUI FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION

L'utilisation de toile de tentes et toute forme de camping est interdite sur le site de Vaunaval (caravanes, camping-car).

L'utilisation dans les chambres de moyens de couchages complémentaires personnels est interdite (sacs de couchages, duvets, matelas gonflables, lits de camp).

Il est formellement interdit de dormir dans des lieux autres que les chambres réservées à cet effet.

AUCUN MOBILIER OU MATERIEL NE SERA PRETE OU LOUE pour une utilisation en dehors des locaux du centre de Vaunaval.

SECURITE

Les marchands ambulants devront se tenir à une distance minimale de 8m des locaux.

La musique dans les locaux devra être considérablement baissée après 4h du matin sous risque de sanctions et sera considérée comme de la nuisance sonore.

HORAIRES D'OCCUPATIONS DES LOCAUX.

Lorsque l'utilisateur éventuel remplira sa « convention de demande d'utilisation », il devra obligatoirement préciser :

L'heure et la durée de la manifestation prévue.

La durée des aménagements et des enlèvements des matériels qui lui appartiennent.

Des horaires précis concernant ces opérations.

Pour les stages sportifs :

ARRIVEE :

Si l'arrivée se fait avant midi avec repas sur place,

facturation = 1 journée.

Si l'arrivée se fait après midi

facturation= ½ journée

DEPART :

Si le départ se fait avant midi, sans repas sur place

facturation= ½ journée

Si le départ se fait après midi, avec repas sur place

facturation= 1 journée

La ville se réserve le droit de réduire le temps de préparation ou de mise à disposition des locaux